

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2020 Affiché le 06/10/2020

Date de la convocation : 24/09/2020 Nombre de Conseillers : 19 Présents : 16 Votants : 18

<u>Présents</u>: Mmes BABAULT Anne-Laure, HUET Nicole, JOUSSEAUME Andrée, LEPINE Patricia, PEREIRA Béatrice, RAIMON Josette, RAULT Laury-Anne, ROY Arlette, SUBRA Chantal. MM. BAZIER Roger, COSTE Nicolas, DRAPEAU Eric (arrivée après l'adoption du procès-verbal du 03/09/2020), MOREL Dominique, RAMOS Patrick, THICKETT Eric, VILATTE Gérard.

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme GUIMARD Marie-Annick à Mme RAIMON Josette

M. JOUANNAULT François à M. MOREL Dominique

Absent excusé: M. PERLADE Jean-James

Secrétaire de séance : Mme RAULT Laury-Anne

L'an deux mille vingt, le premier octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 03/09/2020.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 17 voix pour.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ((L2122-22 CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

- o Elagage, abattage et taille du camping par l'entreprise Boinot Christian pour un montant de 6.777€ HT, 8.132,40€ TTC.
- o Contrat de location longue durée de vélos Yelo pour 1 mois avec la RTCR pour un montant de 650€ TTC.
- o Fourniture, gravure et pose de plaques au Monument aux Morts par l'entreprise Art en Ciel Gravures pour un montant de 2.632€ TTC.
- o Fourniture et pose de sol souple en Mairie par l'entreprise Saint Maclou pour un montant de 1.650.11€ HT, 1.980,14€ TTC.
- o Fourniture et pose de sol souple en Maternelle par l'entreprise Saint Maclou pour un montant de 9.131,42€ HT, 10.957,71€ TTC.

Délibération n°1 Création d'une régie d'avance « moyens généraux »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une régie d'avance « moyens généraux » et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

<u>Délibération n°2</u> Désignation des délégués au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (G.C.S.M.S) « Part'ages »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne :
 - Mme Arlette ROY comme représentante titulaire de la Commune de Salles sur Mer
 - Mme Béatrice PEREIRA comme représentante suppléante de la Commune de Salles sur Mer
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 1 voix contre.

<u>Délibération n°3</u> Nomination d'un porte-drapeau de la Commune de Salles sur Mer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur André BARRAU comme porte-drapeau de la Commune de Salles sur Mer pour qu'il participe aux commémorations et cérémonies du Souvenir.

Délibération adoptée à la majorité avec 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Questions / Informations diverses:

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 5 novembre 2020 à 18h.
- Point de situation du local épicerie : au 21/09/2020 la dette du VIVAL s'élève à 7404€. Le bail commercial est désormais résilié et la Mairie a récupéré les clefs le 15/09/2020, jour de la vente aux enchères.
- Prochaines manifestations :
 - o Cérémonie du 11 novembre
 - o Marché de Noël samedi 5 et dimanche 6 décembre 2020
- Bulletin municipal : refonte pour redynamisation en cours. Prochaine parution du bulletin deuxième quinzaine d'octobre ; une nouvelle lettre du Panzay sortira fin novembre/début décembre.
- Démocratie participative :
 - Sondage réalisé auprès des parents d'élèves concernant l'accueil de loisirs sans hébergement
 - Parution prochaine d'un sondage auprès des Sallésiens et Sallésiennes sur leurs pratiques et habitudes commerciales
 - o Réflexion sur l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère
- Le Préfet de la Charente Maritime a pris un arrêté le 30/09/2020 portant obligation du port du masque de protection sur Salles sur Mer à compter du 1^{er} octobre pour les secteurs suivants :
 - o Abords des écoles (parking maternelle, place de la Mairie, parking élémentaire)
 - o Centre bourg (place de la Liberté)
 - o Parking d'Intermarché aux Bonneveaux